

**Une voix:** Vous ne le prisez pas.

**M. Wright:** A mon sens, ce qui importe en l'occurrence, est le fait que les contribuables canadiens vont vouloir poser des questions, ces contribuables que le ministre des Finances (M. Abbott) a cru bon, en 1951, d'imposer à raison de 1,725 millions pour nos forces armées et l'an dernier, de 2,100 millions. Ils vont se demander s'il est juste qu'ils soient imposés dans ces proportions, pour nos forces armées, si on n'emploie pas cet argent pour le dessein dans lequel il est prélevé. Ils veulent en avoir pour leur argent. Si nous voulons établir notre défense nationale, le ministère de la Défense nationale doit jouir de la confiance des contribuables. Il est fatal qu'aujourd'hui, cette confiance fasse défaut, à la suite du rapport Currie et d'autres choses qui se passent dans ce ministère. Néanmoins, quand nous proposons au Gouvernement d'étudier la possibilité de laisser M. Currie inspecter d'autres secteurs du ministère de la Défense nationale, le premier ministre prend la parole pour déclarer qu'à son sens, ce serait inutile.

De fait, les services soumis à l'enquête ne représentent qu'un secteur restreint de nos forces armées. Nous trouvons à la page 1003 du hansard, en date du 13 janvier, ce que le ministre a dit sur la question:

Je veux maintenant souligner un autre aspect de l'organisation de l'armée canadienne, qui ne manque pas d'importance. L'armée canadienne, comme celle de la plupart des autres pays, est divisée en corps. Ceux-ci sont en tout au nombre de quatorze et comprennent les blindés, l'infanterie, les transmissions, etc. Le Génie royal canadien en est un. Le génie, à son tour, se subdivise en deux: les unités de campagne, qui exécutent les travaux de génie en campagne, et les services des travaux de l'armée, qui voient au logement et aux services dans les établissements permanents. Le rapport Currie porte, cela va sans dire, sur cette seconde branche, c'est-à-dire sur les services des travaux de l'armée et uniquement sur ces services.

A entendre certains tenants du Gouvernement, on serait porté à croire que M. Currie a mené une enquête dans tous les services de l'Armée et qu'il n'a découvert d'irrégularités que dans le cas du camp de Petawawa. Ce n'est pas cela du tout. L'enquête ne portait que sur une faible partie des services de l'Armée. Je crois que la division des travaux de l'Armée n'a dépensé, au cours de 1951, qu'environ 150 millions de dollars d'un budget militaire de 1,725 millions de dollars approuvé cette année-là.

Cette année-ci, la division dépense une partie un peu plus considérable des crédits de 2 milliards 100 millions de dollars adopté pour l'Armée durant l'année écoulée. Mais il y a d'autres corps d'armée; et il ne serait pas juste, à mon avis, de déclarer que tout est bel et bien dans les autres sections de

l'Armée, en se fondant sur le rapport Currie. Voici ce que M. Currie a dit à cet égard, ainsi qu'en fait foi la page 846 du compte rendu:

J'en suis venu à la conclusion que, malgré le fêchissement général des méthodes d'administration, de surveillance et de comptabilité, c'est à Petawawa seulement que se sont produites des irrégularités importantes, pendant une période prolongée. Le présent chapitre est surtout le fruit des études que j'ai poursuivies là, vu que plusieurs facteurs s'y conjugaient: surveillance trop large, discipline peu sévère et présence d'un personnel malhonnête. La rencontre de ces trois facteurs a été désastreuse.

Il est parfaitement évident que l'administration était relâchée non seulement à Petawawa, mais dans les services du Gouvernement et que la comptabilité des services armés était médiocre dans tout le Canada; mais jusqu'ici, on n'a enquêté que sur un seul secteur, c'est-à-dire la division des travaux de l'Armée.

Dire que nous pouvons faire une enquête approfondie sur les autres divisions au comité des dépenses relatives à la défense est, à mon avis, ridicule. Il faut un expert-comptable breveté pour ce travail, qui demande beaucoup de recherches précises, afin de découvrir les faits. La preuve en a été fournie par le rapport de M. Currie sur les événements de Petawawa. Il a indiqué que sur cinq mille articles différents achetés pour le camp en question, il en a choisi un seul, c'est-à-dire le ciment, afin de procéder à une enquête très détaillée sur ce qui s'était passé à l'égard de l'utilisation et de l'achat de ce seul produit. Il a pris cet exemple, a-t-il dit, parce que, à son avis, c'était le plus facile à vérifier. Malgré tout, il lui a fallu, dit-il, trois semaines de travail incessant avec ses comptables pour trouver ce qu'il était advenu d'un article au camp de Petawawa. Le comité des dépenses relatives à la défense, qui est composé de tenants du Gouvernement dans la proportion de trois contre un par rapport à l'opposition, parviendra-t-il à examiner les milliers d'articles achetés pour le compte de l'Armée partout au Canada de nos jours? Sera-t-il vraiment en mesure de mener une enquête complète? C'est absurde de le croire. Tous les députés qui ont fait partie de ces comités le savent fort bien. Cette tâche ne peut être menée à bonne fin que si l'on dispose des services d'experts-comptables brevetés qui vérifient les livres de façon complète.

Un comité des dépenses relatives à la défense devrait siéger ici pendant les trois prochaines années avant de terminer son enquête et je ne crois pas que nous resterons ici trois ans encore. Je m'attends plutôt qu'il se prouise quelque chose d'ici trois mois;